Nations Unies A/54/515

Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 153 de l'ordre du jour
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	3
II.	Exécution du Programme en 1998 et 1999	5–74	3
A.	Activités de l'Organisation des Nations Unies	5–60	3
1.	Séminaire de droit international de Genève	5–11	3
2.	Programme de bourses dans le domaine du droit international	12–26	4
3.	Activités du Bureau des affaires juridiques	27–47	6
a)	Droit international public et autres activités	27–33	6
b)	Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes : dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe	34–43	7
c)	Activités concernant le droit commercial international	44–47	8
4.	Coopération avec d'autres organisations	48	9
5.	Publications	49–58	9
a)	*Recueil des Traités des Nations Unies*	49	9
b)	*Annuaire juridique des Nations Unies*	50	9

99-32166 (F) 081199 091199

		c) *Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies*	51	9
		d) *Annuaire de la Commission du droit international*	52	9
		e) Autres publications	53–58	9
	6.	Diffusion des publications juridiques des Nations Unies	59	10
	7.	Bourses de perfectionnement dans des établissements nationaux	60	10
	B.	Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	61–69	10
	C.	Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	70–72	12
	D.	Autres activités menées par les États et les organisations internationales touchant l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international pour donner suite aux résolutions 52/157 et 52/153 de l'Assemblée générale	73–74	12
III.		Directives et recommandations relatives à l'exécution du programme pendant l'exercice biennal 2000-2001	75–91	13
	A.	Observations générales	75–77	13
	B.	Activités de l'Organisation des Nations Unies	78–91	13
IV.		Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme	92–104	14
	A.	Exercice biennal 1998-1999	92–101	14
	B.	Exercice biennal 2000-2001	102–104	15
V.		Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	105–115	15
	A.	Composition du Comité consultatif	105	15
	B.	Examen du rapport par le Comité consultatif à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions	106–115	16
Annexe		Collection d'enregistrements audiovisuels de la Médiathèque de droit international des Nations Unies (août 1999)		20

I. Introduction

1. Le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international a été institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 2099 (XX) du 20 décembre 1965. La résolution la plus récente concernant le Programme a été adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1997 (résolution 52/152)[1]. Encourager l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international est par ailleurs l'un des principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international 1990-1999[2].

2. Dans sa résolution 52/152, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 1998 et 1999 les activités exposées dans le rapport qu'il lui avait présenté à sa cinquante-deuxième session (A/52/524). Elle a exprimé ses remerciements au Secrétaire général pour les efforts constructifs qu'il avait faits pour promouvoir le Programme.

3. Au paragraphe 17 de la résolution 52/152, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 1998 et 1999 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le Programme, de faire des recommandations sur l'exécution de celui-ci pour les années suivantes.

4. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme d'assistance en 1998-1999, selon les directives et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale (A/52/524). Il rend compte, entre autres choses, des activités qu'a menées l'Organisation des Nations Unies ou auxquelles elle a participé, ainsi que des activités entreprises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

II. Exécution du programme en 1998 et 1999

A. Activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Séminaire de droit international de Genève

5. Le Séminaire de droit international de Genève[3] est destiné à des étudiants du troisième cycle en droit international, à de jeunes professeurs et à des fonctionnaires s'occupant de questions de droit international dans leur travail. Les candidats sont choisis selon les critères suivants : qualifications des intéressés, au nombre desquelles les publications en anglais et en français et les aptitudes dans ces deux langues, utilité du Séminaire pour la suite de leur carrière, et représentation égale d'hommes et de femmes. Le Séminaire est destiné essentiellement à des candidats originaires de pays en développement[4].

6. La trente-quatrième session du Séminaire a été organisée au Palais des Nations du 11 au 29 mai 1998, pendant la cinquantième session de la Commission du droit international (CDI). Sur les 24 candidats sélectionnés (15 hommes et 9 femmes), 23 seulement ont participé au Séminaire. Les participants étaient originaires des pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Azerbaïdjan, Brésil, Canada, Colombie, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Gabon, Géorgie, Ghana, Iran (République islamique d'), Maroc, Mexique, Népal, Pakistan, Philippines, Portugal, Sri Lanka, Venezuela, Viet Nam, Zambie[5] et Zimbabwe.

7. La trente-cinquième session du Séminaire de droit international a eu lieu au Palais des Nations du 14 juin au 2 juillet 1999, pendant la cinquante et unième session de la Commission. Vingt-quatre candidats ont été sélectionnés et 23 ont participé au Séminaire (14 hommes et 10 femmes). Les participants étaient originaires des pays suivants : Arménie, Autriche, Bénin, Cameroun, Chine, Équateur, Espagne, Éthiopie, Finlande, Gambie, Lesotho, Lettonie, Mexique, Népal, Nigéria, Ouzbékistan, Pérou, Pologne, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée[6], République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Singapour et Togo.

8. Au cours des trois semaines qu'a duré chaque session du Séminaire, les participants ont assisté aux séances de la CDI et à des conférences données par des membres de la Commission, des fonctionnaires de l'ONU et d'organisations internationales sises à Genève, ainsi que par des experts du Comité international de la Croix-Rouge.

9. Le Séminaire est financé par des contributions volontaires d'États Membres et par les bourses que les gouvernements accordent à leurs nationaux. En 1998, des bourses d'études ont été offertes aux participants par les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Suisse et du Venezuela, et, en 1999, par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Finlande, de la Hongrie et de la Suisse. L'octroi de ces bourses a permis d'assurer une répartition géographique satisfaisante des participants et de faire venir des candidats méritants qui n'auraient pas

pu, sans cela, assister au Séminaire. Pour la session de 1998, des bourses complètes (couvrant les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été accordées à 15 participants, et des bourses partielles (couvrant seulement les frais de subsistance) à 4 participants. Pour la session de 1999, des bourses complètes (couvrant les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été accordées à 12 participants et des bourses partielles (couvrant seulement les frais de subsistance) à 8 participants. Ainsi, sur les 783 participants, représentant 146 nationalités, qui ont pris part au Séminaire depuis sa création en 1965, 443 ont bénéficié d'une bourse.

10. À ces deux sessions, la Commission du droit international a souligné l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à des jeunes juristes, venant en particulier de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et avec les activités de nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. Toutefois, comme les fonds prévus à cet effet sont épuisés, la Commission a recommandé à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États afin qu'ils versent les contributions volontaires indispensables pour organiser un séminaire en 2000 et lui assurer la plus large participation possible.

11. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 1998 et 1999, le Séminaire avait bénéficié de services d'interprétation complets. Elle a exprimé l'espoir que la prochaine session du Séminaire bénéficierait des mêmes services, malgré les contraintes financières.

2. Programme de bourses dans le domaine du droit international

12. Le Programme de bourses dans le domaine du droit international vise à donner à des personnes qualifiées des pays en développement, en particulier des juristes de rang intermédiaire des administrations nationales et de jeunes professeurs de droit international, la possibilité : a) d'approfondir leur connaissance du droit international, particulièrement des questions qui intéressent spécialement les pays en développement et les pays en transition; b) de s'entretenir ouvertement et sans formalisme des problèmes juridiques d'intérêt commun ou ayant un intérêt particulier pour leurs pays respectifs; et c) si les ressources financières sont suffisantes, d'acquérir une expérience pratique des travaux juridiques de l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés.

13. Les candidats sont choisis selon les critères suivants : qualifications des intéressés; besoins de leurs pays; utilité dans leur métier de ce que la bourse permet d'apprendre; préférence donnée aux candidats des pays dont les nationaux n'ont pas obtenu de bourses dans les années immédiatement précédentes; préférence donnée aux pays en développement les moins avancés et à ceux qui ont accédé récemment à l'indépendance; représentation équitable des hommes et des femmes[7].

14. Trois formules sont proposées aux lauréats :

a) Suivre durant six semaines les cours de l'Académie de droit international de La Haye et participer aux séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR comme dans le programme c) ci-après, puis faire un stage de formation pratique de trois mois au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU ou dans les services juridiques des divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;

b) Suivre durant six semaines les cours de l'Académie de droit international de La Haye et les séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR, comme dans le programme c) ci-après, et participer au Séminaire de droit international de Genève organisé par le Bureau des affaires juridiques pendant la session annuelle de la Commission du droit international;

c) Suivre durant six semaines les cours annuels de droit international public et privé de l'Académie de droit international de La Haye et participer aux conférences et séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR simultanément avec les cours de l'Académie.

15. Cependant, ces dernières années, du fait des contraintes financières, les boursiers choisis ont dû participer au programme c).

16. Au paragraphe 3 a) de sa résolution 52/152, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer en 1998 et 1999 des bourses dans le domaine du droit international dont le nombre serait fixé compte tenu de l'ensemble des ressources du Programme et qui seraient attribuées à la demande de gouvernements de pays en développement[8]. En application de cette résolution, 20 bourses ont été octroyées en 1998 et 17 en 1999.

17. Compte tenu des restrictions budgétaires, on s'est efforcé de diminuer les dépenses afférentes au Programme. À cet effet, le Comité consultatif a donné l'an dernier son accord pour que les cours soient dispensés à partir de 1998, en anglais et en français par alternance. Ainsi, en 1998, l'enseignement a été dispensé en anglais, et en français en 1999.

18. En 1998, 201 candidatures provenant de 77 pays et de Palestine avaient été reçues à la date limite. Les 20

boursiers (9 femmes et 11 hommes) choisis en 1998 étaient originaires des pays suivants : Albanie, Bahamas, Chine, Costa Rica, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Îles Salomon[9], Iraq, Kenya, Lettonie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Pakistan, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Swaziland, Uruguay, Zimbabwe, et un participant était de Palestine. Quatre observateurs (3 femmes et 1 homme) originaires de pays industrialisés ont participé au Programme, représentant le Japon, le Portugal (2) et l'Espagne.

19. En 1999, 147 candidatures provenant de 53 pays avaient été reçues à la date limite. Les 17 boursiers (8 femmes et 9 hommes) choisis en 1999 étaient originaires des pays suivants : Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Colombie, Guinée, Jordanie, Lituanie, Maurice, Mexique, République arabe syrienne[10], République de Corée, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal. En outre, ont participé au programme trois observateurs (une femme et deux hommes) provenant de pays industrialisés (Japon, Luxembourg et Portugal).

20. Le programme d'études à La Haye comprenait, outre les séries de cours de droit international public et privé de l'Académie de droit international, un cycle intensif de séminaires et de travaux pratiques spécialement organisés à l'intention des boursiers par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR.

21. Les cours de droit international public de l'Académie de La Haye portaient en 1998 sur les sujets suivants[11] : cours général : International law at the threshold of the twenty-first century – Le droit international à la veille du XXIe siècle (J. A. Pastor Ridruejo, professeur à l'Université Complutense de Madrid); The role of the Organization of American States in the promotion and protection of democratic governance – Le rôle de l'Organisation des États américains en matière de promotion et de protection des règles démocratiques (H. Caminos, juge au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg); The multiplicity of international tribunals and universality of international law – Multiplicité des tribunaux internationaux et universalité du droit international (J. I. Charney, professeur à l'Université Vanderbilt, Nashville); Appearance and reality in the jurisdiction of the international court – Apparence et réalité dans la juridiction de la cour internationale (K. Highet, McDermott, Will & Emery, Washington, DC); Forty years of activity of the European Court of Human Rights — Quarante ans de travaux à la Cour européenne des droits de l'homme (F. Matscher, professeur à l'Université de Salzbourg); The verification of disarmement – Vérifier le désarmement (S. Sur, professeur à l'Université de Paris II); et Means of economy compliance and enforcement of international environmental law – Moyens d'assurer le respect et l'application du droit international de l'environnement (R. Wolfrum, Directeur de l'Institut Max-Planck de droit public comparé et de droit international, Heidelberg).

22. En 1998, les séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR portaient sur les sujets suivants : Peacekeeping, peacemaking and conflict resolution – Rétablissement de la paix, maintien de la paix et règlement des conflits (R. Wedgwood, professeur à la faculté de droit de Yale, New Haven, Connecticut); Law of international watercourses – Droit relatif aux cours d'eau internationaux (E. Benvenisti, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem); Multilateral trading system/trade dispute resolution – Commerce international et règlement des différends commerciaux (K. Allbeury, juriste à l'Organisation mondiale du commerce, Genève); Peaceful means of dispute settlement – Règlement pacifique des conflits (A. P. Lempereur, professeur au Département de sciences juridiques, Groupe ESSEC, France); Negotiating international legal instruments – Négociation des instruments juridiques internationaux (R. S. Lee, Directeur, Division de la codification, Organisation des Nations Unies); Treaty Law – Droit des traités (C. Schreuer, professeur à la faculté de hautes études internationales, Université John Hopkins, Baltimore, Maryland); Law of the sea – Droit de la mer (F. Orrego-Vicuña, professeur à l'Institut d'études internationales de l'Université du Chili); International humanitarian law – Droit humanitaire international (J.-P. Lavoyer, chef adjoint de la Division des affaires juridiques, Comité international de la Croix-Rouge); International Refugee law – Législation internationale sur les réfugiés (V. Leblanc, consultant, Ministère des affaires étrangères, France); International environmental law – Droit international de l'environnement (L. Boisson de Chazournes, conseiller senior, Département juridique, Unité de droit international et de l'environnement, Banque mondiale); Questions concernant le droit relatif aux droits de l'homme : les populations autochtones, les femmes et l'intolérance religieuse (S. Wiessner, professeur de la faculté de droit, Université St. Thomas, Miami); et International Criminal Law – Droit criminel international (M. P. Scharf, professeur de droit et Directeur du Centre des sciences juridiques et politiques internationales, faculté de droit de la Nouvelle-Angleterre, Boston).

23. Les cours de droit international public de l'Académie de La Haye portaient en 1999 sur les sujets suivants[12] : Les

règlements et mécanismes servant l'intérêt général de la communauté internationale (C. Tomuschat, professeur à l'Université Humboldt, Berlin); Responsabilité internationale de l'individu (A. Honrubia, professeur à l'Université de Barcelone); Le droit pénal international (J. Barboza, professeur à l'Université catholique de Buenos Aires); L'Organisation internationale du Travail (OIT) , la justice sociale et l'économie mondiale (F. Maupan, Conseiller spécial de l'OIT); Cent ans de règlement pacifique des différends inter-États (juge Caflisch, Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg); Création et disparition des États (V. D. Degan, professeur à l'Université de Risjka, Croatie); et Le problème de l'opposabilité en droit international (S. E. M. H. Owada, Représentant permanent du Japon auprès de l'ONU, à New York).

24. En 1999, les séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR portaient sur les sujets suivants : Droit de la mer (T. Treves, juge, Tribunal international du droit de la mer, Hambourg); Droit économique international [A. Yusuf, Directeur général adjoint, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)]; Système commercial multilatéral (G. Marceau, Conseiller juridique, OMC); Droit des traités (L. Condorelli, professeur, Université de Genève); Droit humanitaire (D. Helle, Conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge); Droit des réfugiés [S. Jacquemet, Conseiller juridique, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)]; Droits de l'homme (Y. Diallo, Conseiller juridique, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme); Droit international de l'environnement (L. Boisson de Chazournes, professeur, Université de Genève); Droit pénal international (G. Stessens, professeur, Université d'Anvers); Négociations multilatérales et médiation (B. Boyer, professeur, Université de Genève); et Droits de propriété intellectuelle [A.-B. Kéchérid, Directeur adjoint et V. Jouvin, juriste, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)].

25. Dans le cadre du Programme, des séminaires d'initiation ont été organisés en 1998 et 1999 sur les travaux de la Cour internationale de Justice, ainsi que des visites d'étude à la Cour permanente d'arbitrage, à la Conférence de La Haye sur le droit international privé, au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, au Tribunal des réclamations des États-Unis-Iran, et aux chambres du Parlement néerlandais.

26. Aucun cours de perfectionnement n'a été organisé en 1998, faute de contributions volontaires et de pays d'accueil. Toutefois, en 1999, le Gouvernement iranien a proposé d'accueillir un cours régional de perfectionnement en droit international et de contribuer à son financement. Un cours régional destiné aux candidats de pays de l'Asie centrale et du Moyen-Orient aura lieu à Téhéran du 20 novembre au 1er décembre 1999.

3. Activités du Bureau des affaires juridiques

a) Droit international public et autres activités

27. Comme par le passé, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et notamment sa Division de la codification, a continué à s'acquitter de diverses fonctions ayant trait aux objectifs du Programme.

28. En coopération avec l'UNITAR, le Bureau s'est occupé de diverses questions concernant l'orientation générale du Programme de bourses, comme la sélection des boursiers et des experts chargés d'enseigner dans le cadre du Programme. Les fonctionnaires de la Division de la codification et ceux de l'UNITAR ont travaillé en étroite consultation, de manière que les principes directeurs du Programme approuvé par l'Assemblée soient strictement respectés.

29. Le Bureau des affaires juridiques a accueilli des stagiaires et les a affectés à des activités liées à certains de ses projets[13]. Il choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de formation que chacun doit recevoir, en affectant des stagiaires à des projets dans des domaines auxquels ils portent un intérêt particulier. Les stagiaires n'entraînent pas de charge financière pour l'Organisation.

30. À la demande du Département de l'information du Secrétariat et d'organismes intéressés, les fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques ont aussi donné des conférences au Siège sur divers aspects du droit international et du droit des organisations internationales à l'intention de diplomates, de parlementaires, de professeurs et d'étudiants, et de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

31. En application du paragraphe 2 de sa résolution 52/152, l'Assemblée générale a approuvé la création de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, comme le Secrétaire général l'a proposé au paragraphe 89 et dans l'annexe de son rapport (A/52/524). La Division de la codification continue de cataloguer les cassettes reçues. Une fois la Médiathèque opérationnelle, la liste des titres disponibles et toute autre information pertinente seront communiquées aux gouvernements qui pourront les utiliser et les diffuser auprès de leurs propres établissements d'enseignement. La liste des enregistrements déjà catalogués figure à l'annexe du présent rapport. La Médiathèque a également un site Web

(http://www.un.org/law/audio.htm) sur la page d'accueil des Nations Unies.

32. La Division de la codification contribue à diffuser par l'Internet des informations sur le travail accompli par l'Organisation en ce qui concerne la codification et le développement progressif du droit international et certains aspects de son application, comme suit :

a) On peut désormais consulter une récapitulation des activités de la Sixième Commission et de ses organes subsidiaires sur l'Internet, sous la rubrique «Codification, développement et promotion du droit international» (http://www.un.org/french/law/lindex.htm);

b) Une page Web, disponible à l'adresse http://www.un.org/law/ilc/index.htm contient des informations sur la Commission du droit international et donne accès aux rapports les plus récents de la Commission;

c) Des informations sur la Cour pénale internationale sont disponibles à l'adresse http://www.un.org/icc/index.htm;

d) La Division de la codification a établi des extraits d'opinions juridiques pour les années 1991-1994 qui seront accessibles sur le réseau mondial d'informations juridiques (GLIN)[14], base de données informatisée sur les textes de loi et règlements, rapports analytiques et commentaires juridiques provenant de divers pays. Y ont accès les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, centre de coordination pour GLIN. Des décisions judiciaires figureront aussi à l'avenir dans cette base de données. L'établissement de rapports analytiques sur des avis juridiques de l'ONU et leur insertion dans la base de données constituent la première contribution de l'Organisation à GLIN.

33. La Division des affaires océaniques et du droit de la mer publie maintenant sur l'Internet (http://www.un.org/Depts/los) des informations portant notamment sur l'état de la Convention de 1982 sur le droit de la mer et des instruments connexes, sur les aspects juridiques de l'environnement marin, les ressources marines, les activités d'autres organismes et organes qui s'occupent des affaires maritimes et du droit de la mer, les accords internationaux et régionaux pertinents, le règlement des différends et des listes très complètes de documents et de publications visant à mieux faire comprendre le régime juridique de la Convention sur le droit de la mer. (Il convient aussi de noter les informations contenues dans les paragraphes 44 à 47 ci-après sur la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et au paragraphe 49 ci-après sur la Section des traités des Nations Unies.)

b) Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes : dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe

34. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer contribue à la promotion et à la diffusion du droit international ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles connaissances sur le droit de la mer, notamment avec l'attribution annuelle d'une bourse financée grâce à la dotation Hamilton Shirley Amerasinghe[15].

35. Cette dotation donne la possibilité aux boursiers de progresser dans la profession ou le métier qu'ils ont choisi en acquérant un supplément de connaissances, une meilleure compréhension et une plus grande spécialisation dans les domaines d'étude concernant le droit de la mer et son application. Les candidats doivent être titulaires d'un grade universitaire dans l'une des disciplines suivantes : droit, sciences de la mer, sciences politiques, exploitation des océans, administration portuaire, ou autres disciplines apparentées. Ils doivent avoir au moins cinq ans d'expérience.

36. Cette bourse est attribuée par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'ONU, sur la recommandation du Groupe consultatif[16].

37. Les universités et établissements suivants on pris part au programme de bourses : faculté de droit, Université d'Oxford (Royaume-Uni); Institut de droit maritime, Université de Southampton (Royaume-Uni); Centre de recherche en droit international, Université de Cambridge (Royaume-Uni); Institut néerlandais sur le droit de la mer, Université d'Utrecht (Pays-Bas); Institut Max-Planck d'Heidelberg (Allemagne); Institut universitaire de hautes études internationales, Genève; Académie du droit de la mer et d'affaires maritimes, Rhodes (Grèce); faculté de droit Dalhousie, Halifax (Canada); Centre du droit de la mer et d'affaires maritimes, Université de Virginie (États-Unis); Centre pour l'élaboration de la politique des milieux marins de l'Institut d'océanographie de Woods Hole, Massachusetts (États-Unis); faculté de droit de l'Université de Géorgie (États-Unis); faculté de droit de l'Université de Miami (États-Unis); faculté de droit de l'Université de Washington (États-Unis); faculté de droit William S. Richardson, Université d'Hawaii (États-Unis); et Institut d'études internationales de l'Université du Chili. Le Centre for Maritime Policy, de l'Université de Wollongong (New South Wales, Australie) a récemment manifesté son intérêt à devenir une institution participante.

38. Ces bourses annuelles permettent à leurs bénéficiaires d'effectuer des recherches et de suivre une formation de troisième cycle dans le domaine du droit de la mer, de son application et des questions maritimes connexes. Les établissements d'enseignement supérieur participant au programme mettent gratuitement à la disposition des boursiers des moyens de recherche et d'étude pendant une période de trois à six mois, qui est suivie d'un stage de trois mois à la Division.

39. Les renseignements sur ces bourses sont diffusés dans le monde entier et les candidatures sont sollicitées par l'intermédiaire des bureaux des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des centres d'information des Nations Unies. La sélection des candidats se fait en deux temps. L'examen préalable des demandes et candidatures individuelles, qui sont reçues de gouvernements, de services officiels, d'institutions et d'autres organismes, est effectué par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en coopération avec la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques. Une liste restreinte de candidats est établie pour être soumise à l'évaluation d'un groupe consultatif. Treize bourses ont été accordées depuis 1986.

40. Les bourses couvrent les frais de voyage aller-retour du boursier, par avion, entre le pays d'origine, l'université choisie, puis le Siège de l'ONU à New York. Une indemnité de subsistance est également versée au boursier pendant son séjour à l'université et son stage à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à New York, sur la base du taux fixé par l'Organisation pour les bourses. On s'est efforcé de financer les bourses à l'aide des intérêts produits par les fonds de la dotation. Au cours des dernières années, cependant, la forte diminution des contributions a obligé à puiser dans le capital pour maintenir les bourses.

41. Les bourses ont été attribuées à des ressortissants des pays suivants : Népal (1986), République-Unie de Tanzanie (1987), Chili (1988), Sainte-Lucie (1989)[17], Sao Tomé-et-Principe (1990), Croatie (1991), Thaïlande (1992), Kenya (1993)[18], Seychelles et Cameroun (1994), Tonga (1995), Indonésie (1996), Samoa (1997) et Nigéria et Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998).

42. En raison du très haut niveau des candidats, le Groupe consultatif chargé de la sélection a invité le Secrétaire général adjoint, Conseiller juridique, à examiner la possibilité d'accroître le fonds de dotation du programme pour que les intérêts annuels produits par ce fonds lui permettent d'accorder plus d'une bourse par an. Il a également demandé que les facilités accordées par les universités participantes soient utilisées à plein et que tout soit fait pour accueillir plus d'un étudiant boursier par an. Il a également incité les candidats sélectionnés à se prévaloir du titre de finaliste et à s'adresser directement aux universités pour solliciter des bourses. À cet égard, l'Académie du droit de la mer et d'affaires maritimes de Rhodes (Grèce) invite depuis deux ans les finalistes sélectionnés pour le programme de bourses à présenter leur candidature pour participer à son programme et a offert des bourses à certains d'entre eux pour leur permettre d'assister aux cours d'été organisés annuellement dans le domaine du droit de la mer.

43. Le Groupe consultatif se réunira au début du mois de décembre 1999 pour recommander un candidat pour la quatorzième bourse. L'octroi de celle-ci sera ensuite annoncé par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique.

c) Activités concernant le droit commercial international

44. Les activités menées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et son secrétariat (Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques de l'ONU) en relation avec le Programme d'assistance visent avant tout à familiariser les juristes, les responsables des administrations publiques et les chercheurs, en particulier ceux des pays en développement, avec les travaux de la Commission et les textes juridiques qui en sont issus. Ce faisant, le secrétariat garde présente à l'esprit la décision prise par la Commission à sa quatorzième session, en 1981, selon laquelle l'un des principaux buts des activités de formation et d'assistance doit être de mieux faire connaître les textes élaborés par la Commission[19].

45. Conformément aux résolutions 52/157 et 53/103 de l'Assemblée générale, respectivement du 15 décembre 1997 et du 8 décembre 1998, la Commission a organisé des séminaires et des colloques dans nombre de pays en développement pour les aider à adopter et à mettre en oeuvre les textes de la CNUDCI. En outre, les membres du secrétariat de la CNUDCI ont pris part à un certain nombre de séminaires et de cours financés par les institutions qui les ont parrainés ou par d'autres organisations[20] en présentant des exposés. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée a invité instamment les gouvernements, les organes, organismes et institutions des Nations Unies compétents et les particuliers à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale devant permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement qui sont membres de la Commission sur leur demande et en consultation avec le Secrétaire

général, et au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ainsi que, le cas échéant, à financer des projets spéciaux. Elle les a aussi encouragés à aider de toute autre manière le secrétariat de la Commission à financer et organiser des séminaires et des colloques, en particulier dans des pays en développement, de façon à leur permettre de participer à ces séminaires et colloques. L'Assemblée a également lancé un appel au Programme des Nations Unies pour le développement et à d'autres organismes responsables de l'aide au développement, ainsi qu'aux gouvernements dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, pour qu'ils appuient le programme de formation et d'assistance technique de la Commission, coopèrent avec celle-ci et coordonnent leurs activités avec les siennes.

46. Le secrétariat a poursuivi le programme de bourses et sélectionné 14 stagiaires en 1998 et sept en 1999[21].

47. La page Web de la CNUDCI à l'adresse http://www.uncitral.org a été conçue pour donner des informations pertinentes concernant la Commission à des chercheurs, des praticiens et d'autres personnes s'intéressant aux travaux de la Commission. Ce site donne accès à des informations sur la Commission; à des documents concernant les travaux préparatoires de la Commission et de ses groupes de travail; à un recueil de jurisprudence (CLOUT) (voir aussi par. 55 ci-après); au texte de conventions (et renseigne sur leur état), aux textes de lois types et à d'autres textes ayant trait au droit commercial international.

4. Coopération avec d'autres organisations

48. Plusieurs organisations et institutions internationales[22] ont continué de participer, en qualité d'observateurs, à diverses réunions des organes des Nations Unies qui s'occupent du développement progressif et de la codification du droit international. Les membres du Comité juridique consultatif afro-asiatique et les conseillers juridiques des missions permanentes auprès de l'ONU se réuniront le 30 octobre 1998 à New York, avec le concours du Secrétariat, pour examiner un certain nombre de sujets d'intérêt commun, y compris la Cour pénale internationale et l'achèvement de la Décennie des Nations Unies pour le droit international.

5. Publications

a) Recueil des Traités des Nations Unies

49. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques a entrepris un grand programme d'informatisation, qui doit permettre de diffuser à moindre frais et sans retard les traités du *Recueil des Traités* par le biais des réseaux informatiques mondiaux[23]. En outre, on met au point actuellement un nouveau système d'opérations sur bases de données, qui devrait permettre de traiter plus rapidement les instruments que le Secrétariat doit enregistrer et d'en accélérer la publication grâce à un système de microédition[24]. On espère que ces mesures aboutiront à une réduction considérable du retard accumulé dans la publication du *Recueil des Traités* et permettront de réaliser des économies substantielles.

b) Annuaire juridique des Nations Unies

50. Les éditions de 1988 et de 1989 de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* sont terminées et ont été envoyées sous presse de sorte que la continuité chronologique de cette publication est rétablie. Les éditions de 1993, 1994 et 1995 de l'*Annuaire* sont aussi sous presse. L'édition de 1996 est en cours.

c) Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies

51. La Division de la codification procède à l'établissement du volume 22.

d) Annuaire de la Commission du droit international

52. En 1998 et en 1999, les volumes ci-après de l'*Annuaire de la Commission du droit international* ont été publiés : 1993-1997 (arabe); 1995 et 1996 (anglais); 1993-1996 (français); 1992-1994 (russe); et 1994-1995 (espagnol).

e) Autres publications

53. La Division de la codification aura bientôt terminé la mise au point, en vue de les publier, des actes du séminaire qui s'est tenu à Genève les 21 et 22 avril 1998 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Commission du droit international, ainsi que celle de l'ouvrage regroupant les communications que des conseillers juridiques d'États Membres et divers praticiens ont adressées pour célébrer la clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international.

54. En 1999, la Division des affaires maritime et du droit de la mer a publié les numéros 39 à 41 du *Law of the Sea Bulletin*, qui contient les informations les plus récentes sur le droit de la mer et les questions maritimes, notamment sur les lois nationales, les traités bilatéraux et multilatéraux ainsi que les décisions des tribunaux internationaux

et des tribunaux d'arbitrage; les numéros 9 et 10 de la *Law of the Sea Information Circular* qui renseigne sur les mesures prises par les États parties pour appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; et la bibliographie annuelle sur le droit de la mer (*Law of the Sea – A Selected Bibliography – 1998*).

55. La version russe de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international* de 1997 est parue en mars 1999. Les extraits Nos 17 à 19 de la jurisprudence relatifs aux instruments de la CNUDCI (CLOUT) ont été publiés en 1998 et les extraits Nos 20 à 23 devaient l'être en 1999 (voir aussi les paragraphes 44 à 47 c) ci-dessus). Le Service du droit commercial international de l'ONU a aussi mis au point et publié les actes du colloque qui s'est tenu à New York le 10 juin 1998 pour célébrer le quarantième anniversaire de la signature, à New York, le 10 juin 1958, de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Cette publication contient le texte d'exposés présentés à ce colloque.

56. L'UNITAR, en collaboration avec les éditions Martinus Nijhoff, a récemment publié un ouvrage intitulé *Increasing the Effectiveness of the International Court of Justice*. Cet ouvrage contient les actes d'un colloque organisé en avril 1996 que l'UNITAR et la Cour internationale de Justice ont coparrainé pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Cour. L'UNITAR a par ailleurs publié *The International Criminal Court: The making of the Rome Statute, Issues, Negotiations, Results*.

57. L'UNESCO a publié en français et en anglais une collection d'instruments internationaux visant à protéger les droits de la femme. Une nouvelle édition de *Human Rights: Major international Instruments. Status as at May 1999* a aussi été publiée.

58. Il faut mentionner également la *Chronique de l'ONU*, qui publie fréquemment des informations sur les activités juridiques de l'Organisation.

6. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies

59. Conformément au paragraphe 79 du rapport du Secrétaire général de 1997 sur le Programme d'assistance (A/52/524) et au paragraphe 1 de la résolution 52/152 de l'Assemblée générale autorisant l'exécution du Programme, les publications juridiques des Nations Unies parues en 1998-1999 ont été communiquées aux organismes de pays en développement bénéficiaires du Programme et à des institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, sur la demande de ces derniers. La Cour internationale de Justice a elle aussi continué de fournir des exemplaires de ses publications aux organismes qui bénéficient du Programme.

7. Bourses de perfectionnement dans des établissements nationaux

60. Le Secrétariat de l'ONU publie des offres de bourses pour l'étude du droit international dans des institutions nationales. En 1998-1999, aucune offre de ce type n'a été reçue.

B. Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

61. Outre qu'il a participé, en coopération avec le Bureau des affaires juridiques, à l'application du Programme de bourses visé à la section II.A.2 ci-dessus, l'UNITAR a mené un certain nombre d'activités liées à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international.

Programmes UNITAR de formation et de renforcement des capacités relatives aux aspects juridiques de la dette, à la gestion économique et financière et à l'administration publique

62. Les Programmes (UNITAR) de formation et de renforcement des capacités relatives aux aspects juridiques de la dette, à la gestion économique et financière et à l'administration publique sont organisés à l'intention de représentants de plus de 35 pays partenaires, d'Afrique subsaharienne essentiellement, des pays d'Asie centrale, ainsi que de l'Azerbaïdjan, de Palestine et du Viet Nam. Ces programmes visent à répondre aux besoins de formation prioritaires des cadres moyens et supérieurs de la fonction publique par le biais d'une série de séminaires et ateliers de formation de formateurs. Parallèlement à ces activités de formation, le programme contribue par ailleurs au renforcement des capacités locales des institutions gouvernementales et universitaires en fournissant des modules de formation à distance, des publications actualisées et en facilitant les activités de réseau.

Programme de bourses de formation aux aspects juridiques de la dette et de la gestion financière

63. Ce programme vise à former des hauts fonctionnaires dans les pays de l'Afrique subsaharienne aux aspects juridiques de la gestion de la dette et à développer ainsi les

capacités nécessaires pour assurer un règlement viable et efficace de la dette internationale. Il doit donner l'occasion aux cadres moyens et supérieurs de la fonction publique de pays d'Afrique de se réunir régulièrement pour dresser le bilan de leurs connaissances, les mettre à jour et les approfondir, analyser et échanger leurs données d'expérience sur d'importantes questions d'actualité intéressant l'Afrique et liées aux aspects juridiques de la dette et de la gestion financière. Ce programme de bourses permet de répondre aux besoins de formation dans un contexte international où les participants peuvent acquérir une expérience pratique de l'analyse des divers aspects des finances internationales et échanger des données et des idées.

Cours de formation aux politiques et législations internationales en matière de migration

64. Les cours sur les politiques et législations internationales en matière de migration ont été créés en 1998 pour dispenser une formation en cours d'emploi aux hauts fonctionnaires responsables de la gestion des migrations et de l'élaboration de politiques qui porte sur tous les aspects des migrations, notamment sur les normes, politiques et pratiques. L'objectif général consiste à renforcer les capacités des gouvernements dans toutes les régions du monde à gérer plus efficacement les courants de migration aux niveaux national, régional et interrégional, conformément aux normes internationales applicables et aux accords politiques, ainsi qu'à promouvoir la coopération internationale aux fins de la régulation des migrations. Ce projet est mis en oeuvre sous les auspices des trois organismes qui le coparrainent – UNITAR, Fonds des Nations Unies pour la population et Organisation internationale des migrations. L'Organisation internationale du Travail et une douzaine d'autres organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies y contribuent également.

Programme UNITAR de bourses d'études en matière de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive

65. Ce programme de bourses d'études, organisé chaque année, existe depuis sept ans. Coparrainé par l'UNITAR et l'Académie mondiale pour la paix, le programme a été organisé en juin 1999; il a dispensé une formation de haut niveau en matière d'analyse des conflits et perfectionné les compétences pour surmonter les obstacles aux négociations et à la médiation. Le premier objectif consistait à prévenir et à résoudre les différends internationaux par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Actuellement, l'UNITAR met au point deux programmes sur le modèle de son programme de bourses, plus précisément axés sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Asie et en Afrique, ainsi qu'un programme de bourses visant à faciliter les missions de visites des représentants de haut niveau d'organismes régionaux et à créer une instance consultative à l'intention des représentants spéciaux du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Programme de formation de l'UNITAR sur l'application du droit de l'environnement

66. Le Programme de formation de l'UNITAR sur l'application du droit de l'environnement, conçu pour favoriser le renforcement des composantes juridiques et institutionnelles nationales aux fins d'une meilleure gestion de l'environnement, a beaucoup progressé en 1999. Ce programme est exécuté en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission du droit de l'environnement de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, ainsi qu'avec plusieurs autres organisations partenaires. Le Programme des Nations Unies pour le développement et les gouvernements de divers pays – Afrique du Sud, Canada, France, Hongrie, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas et Suisse – ont fourni un appui financier.

Programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales

67. Ce programme a pour objet de permettre aux participants, en particulier aux diplomates et représentants de la fonction publique nationale de niveau intermédiaire qui traitent des questions internationales, d'approfondir leurs connaissances dans divers domaines – relations publiques internationales, institutions intergouvernementales, droit international, diplomatie multilatérale, politique étrangère et compétences diplomatiques pratiques, et, le cas échéant, autres sujets y relatifs. L'objectif est de répondre aux besoins précis des diplomates débutants et de niveau intermédiaire appelés à exercer des fonctions diplomatiques et à participer à des négociations multilatérales. Ces bourses sont octroyées aux candidats de pays en développement et de pays en transition, ainsi que d'autres pays.

Programme ACCT/IIAP/IRIC/UNITAR de bourses concernant la fonction publique internationale

68. L'Agence de la Francophonie (ACCT), l'Institut international de l'administration publique (IIAP) (France),

l'Institut camerounais sur les relations internationales et l'UNITAR ont conjointement organisé ce programme annuel de six mois, qui vise à familiariser avec la fonction publique internationale des stagiaires francophones détachés de ministères (santé, travail, commerce, finances, éducation, télécommunications, etc.) originaires de pays en développement et de pays en transition. Ce programme comporte des périodes de formation à Yaoundé, à Paris et à Genève; cette formation est complétée par un stage de travaux pratiques d'une durée de trois mois au sein d'une organisation internationale. L'accent est mis non seulement sur les questions relatives aux relations internationales à l'administration publique et aux organisations internationales, mais aussi sur l'enseignement du droit international. Un cours d'introduction au droit international public, d'une durée de six semaines, est dispensé aux boursiers, à Yaoundé. Pendant la période de formation de quatre semaines à Genève, une semaine est consacrée à un cours d'introduction à des domaines spécifiques du droit international, notamment : droit des réfugiés, droit humanitaire international, protection internationale des droits de l'homme, droit commercial international, droit international de l'environnement.

Série UNITAR/OMPI sur les lois et réglementations en matière de propriété intellectuelle

69. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Bureau de l'UNITAR à New York ont organisé une série d'ateliers consacrés à l'analyse des droits applicables à la propriété intellectuelle ainsi qu'à l'examen de ce qu'ils signifieront à l'avenir pour les États Membres, en particulier les pays en développement. Cette série d'ateliers traite de divers thèmes, tels que les brevets et les marques commerciales, la formulation de normes et de traités concernant la propriété intellectuelle, les lois réglementant le commerce électronique et la propriété intellectuelle. Ces ateliers donnent l'occasion aux délégations d'examiner les aspects conceptuels et pratiques des lois et réglementations applicables à la propriété intellectuelle. En 1999, deux ateliers devaient être organisés à New York. À mesure que le programme d'études se diversifie, les partenaires espèrent pouvoir organiser des ateliers analogues regroupant un plus grand nombre de participants.

C. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

70. L'UNESCO a continué de diffuser des instruments normatifs permettant de faciliter la formulation de normes, ainsi que des déclarations concernant notamment l'éducation pour les droits de l'homme et la démocratie, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures et la Déclaration sur les principes de tolérance.

71. L'UNESCO a contribué à l'organisation de séminaires et de conférences visant à promouvoir l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie et la tolérance. Des conférences régionales ont été organisées sur ces questions en Asie et dans le Pacifique, en Afrique et dans les États arabes de décembre 1998 à mars 1999.

72. Le programme de chaires d'enseignement des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance a encore élargi sa portée[25] et au total, on compte maintenant 41 chaires. De nouvelles chaires d'enseignement ont été établies dans les pays suivants : Burundi (chaire UNESCO pour l'éducation pour la paix et le règlement pacifique des conflits à l'Université nationale du Burundi); Fédération de Russie (chaire de l'UNESCO pour l'éducation pour la culture de la paix et des droits de l'homme à l'Université d'État Kabardino-Balkarian, Nalchik); Inde (chaire de l'UNESCO pour la promotion de la culture de la paix et de la non-violence à l'Académie Manipal d'enseignement supérieur); Italie (chaire de l'UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie et la paix, à l'Université de Padoue); Maroc (chaire de l'UNESCO pour la culture de la paix à l'Université Mohammed I, Oujda); Ouzbékistan (chaire de l'UNESCO pour les droits de l'homme, la paix, la démocratie, la tolérance et l'entente internationale à l'Université de l'économie mondiale et de diplomatie, Tashkent); Suisse (chaire de l'UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie à l'Université de Fribourg) et Zimbabwe (chaire de l'UNESCO Herbert Chitepo pour les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la gouvernance, Université du Zimbabwe à Harare). Pour faciliter les échanges entre les chaires, leurs représentants se sont réunis pour la première fois et ont signé un accord sur le renforcement de leur coopération.

D. Autres activités menées par les États et les organisations internationales touchant l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international

pour donner suite aux résolutions 51/157 et 52/153 de l'Assemblée générale

73. Les rapports présentés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions, au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Décennie des Nations Unies pour le droit international[26]», récapitulent et analysent les diverses activités que les États et les organisations internationales ont déclaré avoir menées en application du chapitre IV du Programme d'activités prévu pour la dernière partie de la décennie (1997-1999).

74. Les chapitres des rapports susmentionnés concernant la question de la promotion et de la diffusion du droit international sont donc considérés comme faisant partie intégrante du présent rapport.

III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme pendant l'exercice biennal 2000-2001

A. Observations générales

75. Au paragraphe 17 de la résolution 52/152, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'exécution du programme 1998-1999 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif sur le Programme, de faire des recommandations sur l'exécution du Programme pour les années suivantes.

76. On trouvera dans les paragraphes ci-après les directives et les recommandations demandées par l'Assemblée générale dans les résolutions ci-dessus. Lors de l'élaboration de ces directives et recommandations, il a été tenu compte du fait que, dans sa résolution 52/152, l'Assemblée générale n'a pas prévu d'allouer de nouvelles ressources budgétaires au programme mais d'en financer les activités dans les limites des crédits ouverts et grâce à des contributions volontaires des États.

77. Les paragraphes ci-après recommandent donc à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organismes de poursuivre les activités qu'ils mènent actuellement dans le cadre du programme, quitte à les développer et à les élargir si l'on dispose de financement supplémentaire grâce au versement de contributions volontaires. De nouvelles activités ne devraient être entreprises que si le montant total des crédits ouverts ou des contributions versées par les États le permettent.

B. Activités de l'Organisation des Nations Unies

78. *Séminaire de droit international de Genève*. On compte que, si les États continuent à verser des contributions volontaires suffisantes, de nouvelles sessions du Séminaire seront organisées en 2000 et 2001 en même temps que celles de la Commission du droit international. Ces sessions devraient être programmées de manière que l'on puisse leur fournir des services suffisants, notamment en matière d'interprétation si nécessaire.

79. *Droit international public et autres activités*. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau des affaires juridiques et sa Division de la codification devraient continuer à s'acquitter des diverses fonctions ayant trait aux objectifs du Programme qui sont décrites dans le présent rapport, à savoir participer à la prise de décisions concernant le Programme de bourses dans le domaine du droit international; organiser les cours régionaux de perfectionnement; s'occuper de la formation des stagiaires; organiser des conférences sur divers aspects du droit international; assurer le service de secrétariat du Comité consultatif et de la Sixième Commission sur le point de l'ordre du jour concernant le Programme d'assistance des Nations Unies et faire connaître l'oeuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies en matière de codification et de développement progressif du droit international. Pour ce qui est des stagiaires, leur choix tient dûment compte de la répartition géographique, et il est pleinement tiré parti des possibilités existantes, quelle que soit la nationalité des intéressés.

80. *Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes; dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe*. Le Bureau des affaires juridiques continuera à attribuer au moins une bourse annuelle, conformément aux règles et directives visées aux paragraphes 35 et 39 ci-dessus.

81. *Activités concernant le droit commercial international*. Les mesures prises pour promouvoir la formation et l'assistance dans le domaine du droit international présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Par l'intermédiaire du Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, le Secrétaire général prendra pendant l'exercice biennal 2000-2001 les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les recomman-

dations qui lui ont été adressées à cet égard par la CNUDCI et l'Assemblée générale.

82. *Publications*. On escompte que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies continuera à s'efforcer de combler le retard accumulé dans la publication du *Recueil des Traités* des Nations Unies et dans celle de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, conformément au plan d'action visé aux paragraphes 52 et 54 ci-dessus. Le Secrétariat de l'ONU devrait également continuer à s'assurer que des informations d'ordre juridique soient publiées dans le site ONU d'Internet et dans les autres médias électroniques.

83. *Diffusion de publications juridiques des Nations Unies*. Des exemplaires des publications juridiques des Nations Unies parues en 2000 et 2001 seront fournis aux institutions des pays en développement qui les reçoivent au titre du Programme ainsi qu'à d'autres institutions des pays en développement sur la demande des États Membres concernés. Chaque nouvelle demande sera examinée en toute objectivité et l'on tiendra également compte du nombre d'exemplaires disponibles de la publication juridique en question.

84. *Bourses d'études et de recherche offertes dans des institutions nationales*. Les informations reçues des gouvernements concernant les bourses d'études et de recherche offertes dans des institutions nationales seront, à la demande de ces gouvernements, diffusées à tous les États Membres.

85. *Programme de bourses dans le domaine du droit international*. L'exécution du Programme de bourses dans le domaine du droit international devrait être évaluée avec soin afin de la rendre aussi efficace et rationnelle que possible. Un certain nombre de bourses (nombre à déterminer en fonction de l'examen susmentionné) financées par des crédits ouverts au budget ordinaire devraient continuer à être attribuées chaque année. Un nombre supplémentaire de bourses pourra également être financé par le Fonds d'affectation spéciale du Programme d'assistance, en fonction du montant des contributions volontaires reçues chaque année.

86. Le Programme de bourses devrait également être ouvert à la participation d'un nombre limité d'observateurs dont les indemnités seraient volontairement prises en charge par leurs gouvernements.

87. C'est avec la plus grande prudence qu'on doit prélever sur le Fonds d'affectation spéciale des montants destinés à financer les dépenses d'administration et autres dépenses du Programme de bourses. Comme les années précédentes, il faut souligner que les directives figurant dans les résolutions de l'Assemblée générale doivent être respectées, en particulier le fait qu'il est souhaitable d'utiliser, dans toute la mesure possible, les ressources et les moyens offerts par les États Membres, les organisations internationales et autres intéressés, ainsi que la nécessité, lors du recrutement des conférenciers pour les séminaires du Programme de bourses, d'assurer la représentation des principaux systèmes juridiques et un équilibre géographique entre les différentes régions.

88. Comme les années passées, il faudra utiliser, dans toute la mesure possible, pour la mise en oeuvre du Programme de bourses, les ressources humaines et matérielles de l'Organisation pour optimiser les résultats, tout en limitant au maximum les dépenses. Aucun effort ne doit être négligé pour maintenir, voire améliorer, la haute qualité des conférenciers et des séminaires. Dans toute la mesure possible, les experts chargés de l'enseignement lors de séminaires spéciaux devront être recrutés parmi les fonctionnaires de l'Organisation, de façon à réduire au maximum les honoraires des consultants et tirer le meilleur parti des connaissances spécialisées du personnel de l'Organisation dans le domaine du droit international et les domaines connexes.

89. Depuis 1998, les cours du programme de bourses sont dispensés alternativement en anglais et en français, ce qui a permis de réduire les coûts du programme par rapport au programme bilingue tout en en améliorant la qualité. En 2000 et en 2001, on continuera de dispenser ces cours en une seule langue.

90. On continue de recueillir et de répertorier les bandes magnétiques audiovisuelles de bonne qualité en vue de les prêter aux gouvernements et aux établissements d'enseignement. Les modalités de ce programme de prêts n'ont pas encore été arrêtées.

91. Sur l'invitation du Bureau des affaires juridiques, l'UNITAR devrait continuer à participer aux aspects du programme de bourses qui cadre le mieux avec ses capacités institutionnelles et conformément aux directives énoncées ci-dessus.

IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme

A. Exercice biennal 1998-1999

92. Parmi les activités menées au titre du Programme durant l'exercice biennal 1998-1999, les éléments suivants ont été financés au moyen de crédits imputés sur le budget ordinaire : fourniture de publications juridiques des Nations Unies à des institutions de pays en développement; octroi d'un certain nombre de bourses dans le domaine du droit international, ce nombre étant fixé compte tenu des ressources globales disponibles aux fins du Programme [résolution 52/152 de l'Assemblée générale, par. 3 a)].

93. Les frais de distribution et d'expédition des publications juridiques des Nations Unies aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits inscrits aux chapitres pertinents (services de conférence, section de la distribution, administration et gestion, services d'appui, Siège, courrier) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

94. Les frais de production des publications sont couverts par les crédits ouverts au titre des programmes de fond dont relève chaque publication.

95. Quant au financement des dépenses relatives à l'octroi par l'ONU d'un certain nombre de bourses en fonction des ressources globales disponibles aux fins du programme, un montant total de 351 600 dollars a été prévu à cette fin au chapitre 6 (Activités juridiques, développement progressif et codification du droit international) du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999[27].

96. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 52/152 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a de nouveau prié les États Membres, ainsi que les organisations et les particuliers intéressés, de verser les contributions volontaires pour financer le programme, le Secrétaire général a adressé aux États Membres, le 13 janvier 1998, et de nouveau le 29 janvier 1999, une note appelant leur attention non seulement sur la résolution 52/152, mais encore sur les résolutions récentes sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international et sur le rapport de la Commission du droit international.

97. Pour le Séminaire de droit international tenu à Genève, les gouvernements des pays ci-après ont versé des contributions en 1998 : Allemagne (12 000 dollars), Danemark (10 040 dollars), Finlande (4 606 dollars), Hongrie (2 739,73 dollars), Irlande (5 284 dollars), Suisse (13 698,63 dollars) et Venezuela (600 dollars); et en 1999, les pays suivants ont versé des contributions : Allemagne (contribution annoncée : 20 000 deutsche mark), Autriche (3 000 dollars), Finlande (4 801,77 dollars), Hongrie (4 000 dollars) et Suisse (14 184,40 dollars).

98. Pour le Programme de bourses d'enseignement du droit international, le Gouvernement grec a versé une contribution de 3 200 dollars en 1998 et en 1999.

99. Pour la dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer en 1998, l'Allemagne a fourni une aide pour que le boursier supplémentaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée puisse étudier à l'Institut Max-Planck de droit public comparé et de droit international. En 1999, Chypre a versé une contribution de 925 dollars.

100. Pour les colloques de la CNUDCI, les gouvernements des pays ci-après ont versé des contributions au cours de l'exercice biennal 1998-1999 : Finlande (9 697 dollars), Grèce (20 000 dollars) et Suisse (36 818 dollars). Le Cambodge, le Kenya et Singapour ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement à financer leurs frais de voyage.

101. Aucune contribution n'a été reçue en 1998 pour les stages de perfectionnement régionaux. En 1999, le Gouvernement de la République islamique d'Iran est convenu de fournir à titre gracieux les services de conférence nécessaires à la tenue d'un cours de perfectionnement régional prévu à Téhéran du 20 novembre au 1er décembre 1999, étant entendu que les participants seraient hébergés gratuitement.

B. Exercice biennal 2000-2001

102. En supposant que les recommandations énoncées au paragraphe 82 ci-dessus au sujet des publications juridiques soient adoptées, les frais de distribution et d'expédition des publications des Nations Unies à paraître en 2000 et 2001 devraient être financés, comme les années précédentes, au moyen des crédits demandés aux chapitres y relatifs du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 touchant les services de conférence et de bibliothèque, les services de distribution et l'administration et la gestion, le Bureau des services généraux, les communications et le courrier.

103. En ce qui concerne l'octroi, au cours de l'exercice biennal, de bourses au titre du programme de bourses dans le domaine du droit international et la prise en charge éventuelle des indemnités de voyage à verser aux participants à des cours de perfectionnement régionaux en 2000 ou 2001, l'ouverture d'un crédit de 368 600 dollars est demandée au chapitre 8 (Activités juridiques, développement progressif et codification du droit international) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, à condition que l'Assemblée générale approuve les directives et recommandations relatives à ces programmes.

104. Le Secrétaire général s'efforcera à nouveau, si l'Assemblée générale le lui demande, de solliciter des contributions volontaires en vue du financement du Programme. Il est proposé que, comme les années précédentes, les ressources provenant de ces contributions soient, sous réserve de considérations pratiques, utilisées pour accorder à des candidats de pays en développement davantage de bourses que le nombre minimum qu'autoriserait l'Assemblée dans les limites des crédits inscrits au budget ordinaire.

V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition du Comité consultatif

105. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 50/43 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1995, la composition du Comité consultatif pour la période du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1999 est la suivante : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

B. Examen du rapport par le Comité consultatif à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions

106. Au paragraphe 17 de sa résolution 52/152, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-quatrième session sur l'exécution du Programme en 1998 et 1999.

107. Pour préparer le rapport qui lui était demandé en vertu de la résolution 52/152, le Secrétaire général a établi un rapport intérimaire sur les activités exécutées en 1998 par les divers organismes ayant participé à l'exécution du Programme, ainsi qu'un projet de rapport sur les activités exécutées en 1999.

108. À la trente-troisième session du Comité consultatif tenue le 10 décembre 1998, ont participé les représentants des membres du Comité ci-après : Allemagne, Canada, Chypre, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, République tchèque, Soudan, Trinité-et-Tobago et Ukraine. Des représentants de l'UNESCO et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer y ont également assisté. À la trente-quatrième session du Comité consultatif, tenue le 20 octobre 1999, étaient présents les représentants des membres du Comité ci-après : Allemagne, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Liban, Malaisie, Mexique, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Ukraine et Uruguay. Un représentant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer était également présent.

109. M. Henry Hanson-Hall (Ghana) a présidé les trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité consultatif.

110. Mme Mahnoush H. Arsanjani, juriste hors classe, Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, a assumé les fonctions de secrétaire du Comité consultatif aux deux sessions.

111. Le Comité consultatif a examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général pour 1998 à sa trente-troisième session, ainsi que son projet de rapport à sa trente-quatrième session.

112. À la trente-troisième session, deux questions principales ont été soulevées. L'une concernait la raison pour laquelle le Comité consultatif se réunissait après que la Sixième Commission eut terminé ses travaux. On a fait valoir que le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'assistance serait examiné à la fin de l'exercice biennal (1998-1999) à la Sixième Commission lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. La secrétaire du Comité a en outre précisé au Comité que pour éviter tout conflit avec les réunions des grandes commissions au cours de la cinquante-troisième session, elle avait décidé de tenir la présente réunion intérimaire après que la Sixième Commission ait terminé ses travaux.

113. Les autres questions ont dans une large mesure porté sur les aspects budgétaires du Programme d'assistance. On a estimé que le budget du Programme devrait être augmenté, notamment en ce qui concernait les fonds alloués pour la prise en charge des stagiaires originaires de pays en

développement. On a aussi émis l'avis qu'il serait dans l'intérêt des pays en développement que l'UNITAR multiplie ses efforts en faveur du Programme.

114. On a par ailleurs signalé qu'il fallait remédier aux problèmes techniques du système qui entravaient l'accès à la base de données électroniques contenant le *Recueil de Traités* des Nations Unies.

115. Le Comité consultatif a examiné le projet de rapport à sa trente-quatrième session. Les délégations ont noté que le Programme d'assistance constituait un élément important de la Décennie des Nations Unies pour le droit international et qu'il était unique en ce sens qu'il serait poursuivi après la fin de la Décennie, en 1999. Compte tenu de l'importance du Programme, le Comité consultatif s'est déclaré préoccupé par le fait que l'insuffisance des ressources avait empêché la mise en oeuvre de tous ses éléments. Le Comité a en outre instamment prié les gouvernements de verser des contributions volontaires afin que le Programme puisse développer tout son potentiel.

Notes

[1] L'Assemblée générale a reconduit le Programme chaque année jusqu'en 1971, puis tous les deux ans, dans les résolutions suivantes : 2204 (XXI) du 16 décembre 1966, 2313 (XXII) du 14 décembre 1967, 2464 (XXIII) du 29 décembre 1968, 2550 (XXIV) du 12 décembre 1969, 2698 (XXV) du 11 décembre 1970, 2838 (XXVI) du 18 décembre 1971, 3106 (XXVIII) du 12 décembre 1973, 3502 (XXX) du 15 décembre 1975, 32/146 du 16 décembre 1977, 34/144 du 17 décembre 1979, 36/108 du 10 décembre 1981, 38/129 du 19 décembre 1983, 40/66 du 11 décembre 1985, 42/148 du 7 décembre 1987, 44/28 du 4 décembre 1989, 46/50 du 9 décembre 1991, 48/29 du 9 décembre 1993, 50/43 du 11 décembre 1995 et 52/152 du 15 décembre 1997. Pour de plus amples renseignements sur les mesures prises les années précédentes au titre du Programme, voir les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale, à savoir : *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session*, annexes, point 86 de l'ordre du jour, A/6492 et Add.1; ibid., *vingt-deuxième session*, annexes, point 90 de l'ordre du jour, A/6816; ibid., *vingt-troisième session*, annexes, point 89 de l'ordre du jour, A/7305; ibid., *vingt-quatrième session*, annexes, point 91 de l'ordre du jour, A/7740; ibid., *vingt-cinquième session*, annexes, point 90 de l'ordre du jour, A/8130; ibid., *vingt-sixième session*, annexes, point 91 de l'ordre du jour, A/8505 et Corr.1 et 2; ibid., *vingt-huitième session*, annexes, point 98 de l'ordre du jour, A/9242 et Corr.1; ibid., *trentième session*, annexes, point 117 de l'ordre du jour, A/10332; ibid., *trente-deuxième session*, annexes, point 114 de l'ordre du jour, A/32/326; ibid., *trente-quatrième session*, annexes, point 111 de l'ordre du jour, A/34/693; ibid., *trente-sixième session*, annexes, point 113 de l'ordre du jour, A/36/633; ibid., *trente-huitième session*, annexes, point 122 de l'ordre du jour, A/38/546; ibid., *quarantième session*, annexes, point 128 de l'ordre du jour, A/40/893; ibid., *quarante-deuxième session*, annexes, point 127 de l'ordre du jour, A/42/718; ibid., *quarante-quatrième session*, annexes, point 138 de l'ordre du jour, A/44/712; ibid., *quarante-sixième session*, annexes, point 124 de l'ordre du jour, A/46/610; et documents A/48/580, A/50/726 et A/52/524.

[2] Voir résolution 44/23 de l'Assemblée générale, préambule et par. 1 et 2, al. d). Les programmes d'activité entrepris pendant les première (1990-1992), deuxième (1993-1994) et troisième (1995-1996) parties de la Décennie des Nations Unies pour le droit international figurent en annexe aux résolutions 45/40 du 28 novembre 1990, 47/32 du 25 novembre 1992, 49/50 du 9 décembre 1994 et 51/157 du 16 décembre 1996.

La Division de la codification fournit également des services d'appui au Groupe de travail de la Sixième Commission sur la Décennie, et participe à l'établissement des rapports annuels que le Secrétaire général présente à ce propos.

[3] Pour plus d'informations, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 10* (A/53/10), par. 565 à 577; et ibid., *cinquante-quatrième session, Supplément No 10* (A/54/10), par. 653 à 665.

[4] Chaque année, le Directeur du Séminaire choisit quatre juristes, représentant quatre régions différentes, dans les divers départements de l'Office des Nations Unies à Genève, pour constituer le Comité de sélection. La présidence du Comité est habituellement confié *ad honorem* à un membre éminent de l'université, généralement un professeur de droit international de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève. Les fonctions de secrétaire du Comité de sélection sont exercées par le Directeur du Séminaire. Les membres du Comité de sélection se sont réunis le 1 mars 1998 et ont sélectionné 24 lauréats sur les 75 candidats en lice; et, le 14 avril 1999, le Comité a sélectionné 24 lauréats sur les 74 candidats.

[5] Le candidat sélectionné pour la Zambie n'a pas assisté au Séminaire.

[6] Le candidat sélectionné pour la République populaire démocratique de Corée n'a pas assisté au Séminaire.

[7] Le Comité de sélection se compose de hauts fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques et de l'UNITAR et est présidé par le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.

[8] Jusqu'en 1992, le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR se sont partagé les frais de fonctionnement du Programme. Les bourses elles-mêmes (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance) étaient financées en partie par les crédits budgétaires alloués au Programme d'assistance et en partie par un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires, tandis que les dépenses de personnel (personnel administratif et conférenciers) étaient prises en charge par l'UNITAR. Toutefois, en 1993, l'Assemblée générale a décidé, au

paragraphe 5 de sa résolution 47/227 que le financement des programmes de formation entrepris à la demande expresse d'États Membres et de membres d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies devrait être organisé par les parties dont émane la demande. Toutes les dépenses engagées au titre du Programme de bourses, y compris les dépenses liées au personnel administratif et aux conférenciers, devaient par conséquent être prises en charge par le Bureau des affaires juridiques. Les crédits budgétaires alloués au Programme d'assistance ont donc servi pour la plus grande part à couvrir le coût du Programme de bourses.

[9] Le candidat des Îles Salomon n'a pas pu faire usage de sa bourse.

[10] Les boursiers du Rwanda et de la Jordanie ont abandonné le programme. Le participant du Rwanda était censé être remplacé par le candidat africain de réserve originaire du Burkina Faso, qui lui aussi s'est retiré du programme, de sorte que l'on a fait appel au candidat de réserve de la Slovénie. Le candidat jordanien s'est retiré trop tard du programme pour pouvoir être remplacé. Le participant de la République de Corée qui ne connaissait pas le français, langue dans laquelle l'enseignement était dispensé cette année, a dû laisser sa place au candidat turc.

[11] Dans le cadre du cours de droit international privé, les cours suivants ont été offerts en 1998 : cours général : Contemporary problems in international litigation – Problèmes contemporains en matière de contentieux internationaux (L. A. Collins, Q. C., Chef du Service du contentieux et de l'arbitrage, Herbert Smith Solicitors, Londres); The private international monetary system (EMU and Euro-Markets) – Le système monétaire international privé (Union monétaire européenne et euromarchés) (D. Carreau, professeur à l'Université de Paris I); The private international law of copyright in an era of technological change – Le droit international privé en matière de droits d'auteur dans une ère de mutation technologique (J. C. Ginsburg, professeur à l'Université Columbia, New York); Recognition and enforcement of foreign judgements in Japan from a comparative perspective – Reconnaissance et exécution au Japon des décisions judiciaires étrangères – et point de vue comparatif (Y. Sakurada, professeur à l'Université de Kyoto); International company law and freedom of contract – Droit des sociétés internationales et liberté contractuelle (W. A. Stoffel, professeur à l'Université de Fribourg, Suisse); Legal aspects of the internationalization of financial markets – Aspects juridiques de l'internationalisation des marchés financiers (H. Synvet, professeur à l'Université de Paris II); Environmental damage in private international law – Du préjudice écologique en droit international privé (C. Von Bar, professeur à l'Université d'Osnabruck, Allemagne); et Private international law in China from a comparative perspective – Droit international privé en Chine – et point de vue comparatif (D. Xu, professeur à l'Université de sciences politiques et juridiques de la Chine orientale, Shanghai).

[12] Dans le cadre du cours de droit international privé, les cours suivants ont été offerts en 1999 : cours général : International national activity – Activité internationale/nationale (G. A. Draz); Cooperative efforts in private international law in favour of children – Coopération en faveur des enfants dans le contexte du droit international privé (L. Silberman); Currency and interest in international judgements and arbitral awards – Jugements internationaux et sentences arbitrales : unités monétaires et taux d'intérêt (K. H. Ameli); Principles and practices of procedure in international commercial arbitration – Procédure (principes et pratiques) en matière d'arbitrage commercial international (D. Hascher); Capital markets and conflicts of laws – Marchés des capitaux et conflits de lois (H. Kronke), et Mass torts, multinational enterprises and private international law – Torts massifs, entreprises multinationales et droit international privé (U. Baxi).

[13] En 1998, 53 candidats ont été sélectionnés : Allemagne (7), Australie (4), Autriche (4), Canada, Danemark (2), Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique (6), Finlande, France (4), Ghana, Inde, Italie (6), Japon, Norvège (3), Pays-Bas (2), République de Corée, Royaume-Uni (2), Sri Lanka, Suède, Suisse (2) et Viet Nam. En 1999, 35 candidats ont été retenus : Allemagne (7), Argentine, Australie (2), Autriche, Cuba, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Haïti, Israël, Italie (5), Japon, Norvège (3), Pays-Bas, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède (3) et Turquie.

[14] La bibliothèque juridique du Congrès des États-Unis a créé et gère le Réseau mondial d'informations juridiques (GLIN); on examine toutefois la possibilité d'intégrer GLIN dans un système à but non lucratif. Le nombre de pays et d'organisations internationales actuellement raccordés à GLIN est faible mais le réseau a été conçu comme un projet à long terme. D'autres organisations, telles que la NASA, fournissent un appui technique à l'informatisation en cours de la base de données.

[15] Pour le débat à propos de l'intégration des bourses au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, voir A/36/633, par. 55 à 57 et 84 à 86.

L'Ambassadeur Hamilton Shirley Amerasinghe (Sierra Leone), aujourd'hui décédé, a été Président du Comité spécial chargé d'étudier les utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale de 1967 à 1970, puis du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale de 1970 à 1973. Il a ensuite été Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à partir de la création de celle-ci en 1973 jusqu'à sa mort en 1980. L'Assemblée générale a créé un programme de bourses à sa mémoire pour souligner sa contribution remarquable aux travaux de la Conférence (voir résolutions 35/116 du 10 décembre 1980 et 36/108 de l'Assemblée générale du 10 décembre 1981).

[16] Le Groupe consultatif est composé de huit personnalités éminentes spécialistes des relations internationales et du droit de la mer désignées par le Conseiller juridique. Il comprend des membres de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, des représentants

d'établissements d'enseignement ayant un caractère international et de personnes étroitement associées aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à son application.

[17] Pour des raisons personnelles, le candidat de Sainte-Lucie n'a pas pu faire usage de la bourse qui a donc été attribuée au candidat de remplacement de Trinité-et-Tobago.

[18] Le titulaire de la bourse n'a pas pu en faire usage pour des raisons personnelles et on n'a pas disposé de suffisamment de temps pour choisir un autre candidat.

[19] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 17* (A/36/17), par. 109.

[20] Les activités de formation de la CNUDCI et de son secrétariat, y compris la liste des séminaires et des colloques organisés en 1998 et 1999, sont décrites en détail dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 17* (A/53/17), par. 239 à 245, et ibid., *cinquante-quatrième session, Supplément No 17* (A/54/17), par. 390 à 397. Le Service du droit commercial international évalue les lieux de séminaires demandés par les gouvernements en fonction de critères tels que l'urgence, le programme envisagé et la diversité géographique.

[21] Les stagiaires sélectionnés pour 1998 provenaient des pays ci-après : Allemagne (2), Autriche (4), Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède. Ceux qui ont été sélectionnés pour 1999 provenaient d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de Grèce, de Pologne et de Sierra Leone.

[22] Ce sont notamment les organisations et institutions ci-après : Commission arabe pour le droit international, Ligue des États arabes, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Organisation de l'unité africaine, Comité européen de coopération juridique, Union européenne, Commission de l'Union européenne, Académie de droit international de La Haye, Conférence de droit international privé (La Haye), Institut international pour l'unification du droit privé, Comité juridique interaméricain, Organisation des États américains et Système économique latino-américain. De nombreuses ONG ont également pris part en tant qu'observateurs aux travaux de la Conférence diplomatique des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale ainsi qu'à ceux de la Commission préparatoire de 1999 sur la création de la Cour pénale internationale.

[23] Selon le voeu des États Membres, la Section des traités offre un accès en ligne aux traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire depuis 1995 et au volume *Recueil des Traités* depuis juin 1997. La série de ces traités multilatéraux renseigne sur l'état (au 1er octobre 1999) de 509 grands traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire. L'état de ces instruments évolue constamment, du fait que les États Membres les signent, les ratifient, y accèdent, font des déclarations ou émettent des réserves ou des objections relatives à ces traités. Depuis juin 1997, on peut également consulter sur l'Internet environ 34 000 traités et mesures consécutives publiés dans plus de 1 550 volumes de la série *Recueil des Traités des Nations Unies*. On accède à la collection, disponible sous format image, grâce à une interface conviviale donnant à l'utilisateur diverses possibilités de recherche (par nom des participants, sujet, titre, date, etc.). Plus de 350 nouveaux volumes du *Recueil des Traités* ont été ajoutés à la version consultable sur l'Internet. L'accès est gratuit en attendant que la Section des ventes instaure un droit d'utilisation. Les deux publications sont disponibles à partir de la même adresse Internet (http://www.un.org/Depts/Treaty). Elles continueront également à paraître en version papier.

[24] La première phase de ce système a été achevée en 1998.

[25] La décision relative au Programme de chaires UNESCO d'enseignement a été prise en 1991 à la trente-sixième session de la Conférence générale. Le programme vise à promouvoir la mise sur pied d'un réseau universitaire et la collaboration interrégionale, régionale et sous-régionale entre les établissements d'enseignement supérieur. Le Programme s'attache surtout à promouvoir les études supérieures, la recherche et l'éducation dans divers domaines. Il s'agit au premier chef de promouvoir le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix par le biais de l'éducation et de la recherche. Les chaires de l'UNESCO contribuent activement à diffuser dans les universités la connaissance des valeurs fondamentales relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix, tout en s'employant à promouvoir l'éducation relative à la paix, à la tolérance et à l'entente internationale à tous les niveaux d'enseignement. L'UNESCO collabore étroitement avec les titulaires des chaires, concourt à leurs activités et en encourage la coopération. Ces titulaires sont régulièrement invités aux réunions annuelles des directeurs d'institutions s'occupant des droits de l'homme (organisés chaque année au siège de l'UNESCO à Paris).

[26] Pour le rapport de la cinquante-deuxième session, voir A/52/363, et celui de la cinquante-troisième session, voir A/53/492.

[27] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 6* (A/52/16/Rev.1), vol. I.

Annexe

Collection d'enregistrements audiovisuels de la Médiathèque de droit international des Nations Unies (août 1999)

Le Secrétaire général apprécie les dons de bandes vidéo et audio reçus des institutions suivantes :

- Société américaine de droit international;
- International Law Students Association;
- Seton Hall University School of Law;
- Association japonaise de droit international;
- Université de New York;
- Fondation Ford.

Table des matières

Page

I. Enregistrements vidéo 21
- A. Droit international – généralités 21
- B. Organisation des Nations Unies – généralités 22
- C. Cour internationale de Justice 23
- D. Commission du droit international 23
- E. Situation en Iraq 24
- F. Maintien de la paix 25
- G. Droit international humanitaire 25
- H. Droit de la mer 25
- I. Droits de l'homme 26
- J. Criminalité internationale 28
- K. Tribunaux pénaux internationaux 28
- L. Société des Nations 29

II. Bandes audio 29
- a) Droit international – généralités 29
- b) Organisation des Nations Unies – généralités 29
- c) Cour internationale de Justice 30
- d) Réunions annuelles de la Société américaine de droit international 30

I. Enregistrements vidéo

A. Droit international – généralités

1. International Law : Our Common Language

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Deux bandes – NTSC et PAL (plus deux bandes NTSC sans titre, qui ne comprennent pas la présentation du Conseiller juridique)

Durée : 25 minutes chacune

En s'appuyant sur des images d'archive et des films récents, le programme donne un aperçu des activités de l'ONU en matière de droit international – droits de l'homme, tribunaux spéciaux pour juger et châtier les auteurs de crimes de guerre, sanctions imposées par le Conseil de sécurité aux pays coupables de violations du droit international – et évoque le rôle de la Cour internationale de Justice.

2. 1988 World Championship Jessup Cup Round – «Case concerning State responsibility» (*Republic of Yokum* v. *Confederation of Shangri*) – Judgment of 23 April 1988

Langue : anglais

Producteur : The American Society of International Law

Ensemble de deux bandes NTSC

Durée : 2 heures 40 minutes

Procès simulé au cours duquel la République de Yokum, partie requérante, est représentée par des étudiants en droit de l'Université de Melbourne et la Confédération de Shangri, partie défenderesse, par des étudiants en droit de l'Université nationale de Singapour. L'affaire est la suivante : un groupe a utilisé Shangri comme base pour procéder à une prise d'otages en mer. Yokum a placé en garde à vue un certain nombre des preneurs d'otage dans l'intention de les traduire devant la justice. Arrêt en faveur de Yokum. [Il aurait été utile de faire précéder le programme d'un exposé des faits. Noter, par ailleurs, que la première des deux bandes est quelque peu endommagée.]

3. 1998 World Championship Jessup Cup Round

Langue : anglais

Producteur : International Law Students Association

Trois bandes – NTSC, PAL et SECAM

Durée : 1 heure 50 minutes

Procès simulé au cours duquel des étudiants en droit de la Australian National University s'affrontent à leurs homologues de la Universidad Nacional Autonoma de Mexico, au sujet d'une affaire d'extradition. Arrêt en faveur de la partie défenderesse (Mexique).

4. Seton Hall University School of Law Series (in cooperation with the American Society of International Law)

Langue : anglais

4.1 International law Video course – series overview

Une bande PAL

Durée : 35 minutes

Premier d'une série de trois cours donnés par des professeurs de droit international. Présentation du cours : nature et sources du droit international, traités, organisations internationales, règlement des différends internationaux, recours à la force, droits de l'homme. [La bande s'arrête brusquement en plein milieu de l'exposé sur le droit économique international.]

4.2 International law Video course – organizations

Deux bandes – NTSC et PAL

Durée : 30 minutes chacune

Deuxième cours – Organisations internationales : histoire, objectifs et nature (intergouvernementale ou non gouvernementale); structure et mandat (référence au modèle onusien).

4.3 International law Video course – treaties

Deux bandes – NTSC et PAL [la bande PAL est défectueuse quasiment de bout en bout]

Durée : 30 minutes chacune

Troisième cours – Traités : nature et fonction; procédure de conclusion; droit.

5. International Symposium in commemoration of the Centennial of the Japanese Association of International Law, Kyoto, 13-14 September 1997

Langue : anglais

Deux ensembles de quatre bandes NTSC

Durée : 6 heures [Les interventions des orateurs s'exprimant en japonais sont traduites en anglais.]

Des spécialistes du droit international venus d'Asie, d'Europe et des États-Unis prennent la parole à l'occasion du centième anniversaire de l'Association japonaise de droit international, dans des domaines tels que la guerre et la paix, les rapports existant entre le droit international et l'économie, etc. L'auditoire est invité à poser des questions et à donner son avis.

B. Organisation des Nations Unies – généralités

1. Making the United Nations effective: Benjamin Ferencz at the United Nations

Langue : anglais

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

S'adressant, en 1994, à un groupe d'organisations non gouvernementales, M. Ferencz parle du livre qu'il a écrit sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'action de l'ONU et de ses États Membres dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, par exemple en définissant plus clairement la notion de légitime défense ou en adoptant une nouvelle conception de la souveraineté.

2. CNN presents: The next 50 years – United Nations at War and Peace, 3 November 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 2 heures

Tour d'horizon des enseignements que l'ONU a tirés de ses interventions en Bosnie et au Mozambique (programme interrompu par des messages publicitaires).

3. World Chronicle #563 Mr. Hans Corell United Nations Legal Counsel 7 October 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Débat auquel participe le Conseiller juridique au sujet, non seulement des activités du Bureau des affaires juridiques, mais aussi des cours pénales internationales, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des différends entre États.

4. Reforming the United Nations 11 January 1996

Langue : anglais

Producteur : Université nationale de Singapour et Université Yale

Une bande NTSC

Durée : 1 heure 30 minutes

Conférence vidéo entre des membres de la faculté de droit de l'Université nationale de Singapour et le professeur Michael Reisman de l'Université Yale. M. Reisman examine la question de la réforme de l'ONU et identifie trois domaines critiques. Il propose un certain nombre de mesures de réforme. L'Université nationale de Singapour donne son point de vue.

5. Namibia: A Trust Betrayed

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 35 minutes

Programme présentant l'histoire de la Namibie, notamment la période de la colonisation, l'imposition de l'apartheid et la lutte pour l'indépendance (mais ne couvrant pas l'histoire du pays depuis son indépendance).

C. Cour internationale de Justice

1. The International Court of Justice receives Secretary-General Boutros Boutros-Ghali/ La Cour internationale de Justice reçoit le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali

Langues : anglais et français

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 40 minutes

Le Secrétaire général fait quelques observations d'ordre général, en anglais et en français, au sujet de la Cour internationale de Justice et de l'Académie de droit international de La Haye.

2. World Chronicle #488
Mr. E. Valencia-Ospina
International Court of Justice Registrar
28 October 1992

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Débat auquel participe le Greffier de la Cour internationale de Justice, M. E. Valencia-Ospina, au sujet du rôle du Greffier et du fonctionnement de la Cour, ainsi que des rapports entre la Cour et le Conseil de sécurité.

3. World Chronicle #540
Judge Abdul Koroma
International Court of Justice
3 February 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le juge Koroma examine le rôle, la juridiction et le fonctionnement de la Cour pénale internationale que l'on propose de créer. Il compare la CPI à la Cour internationale de Justice. Il aborde également brièvement la question du vote des juges et celle d'une participation accrue du public aux travaux de la Cour.

4. World Chronicle #568
Mr. E. Valencia-Ospina
Registrar, International Court of Justice
19 October 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

M. Valencia-Ospina, Greffier de la Cour internationale de Justice, explique la différence entre la Cour et la Cour pénale internationale que l'on propose de créer, examine la nature de l'avis consultatif de la Cour et évoque certaines des affaires dont la Cour est saisie.

5. Presentation of International Court of Justice Annual Report before the General Assembly, 27 October 1998

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Deux bandes NTSC

Durée : 35 minutes chacune

M. Schwebel, Président de la Cour internationale de Justice, présente à l'Assemblée générale le rapport annuel de la Cour.

6. La Cour

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 20 minutes

Présentation très générale de la Cour internationale de Justice et de sa contribution au système juridique international. [En fin de bande, un segment de 5 minutes est consacré au Secrétaire général de l'ONU.]

D. Commission du droit international

1. The International Law Commission: Fifty Years of Legal Innovation

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Quatre bandes NTSC

Durée : 10 minutes chacune

Présentation de la Commission du droit international à l'occasion de son cinquantième anniversaire : création, nature et contribution à l'élargissement de la portée et du champ d'application du droit international. Exemples tirés des activités de la Commission.

2. United Nations Colloquium on the Progressive Development and Cofidication of International Law/Colloque des Nations Unies sur le développement progressif et la codification du droit international, 28 et 29 octobre 1998

Langues : anglais et français

Producteur : Organisation des Nations Unies

Ensemble de quatre bandes NTSC, essentiellement en anglais avec quelques passages en français

Durée : 4 heures 40 minutes

Le programme présente les principaux points du Colloque, organisé au Siège, à New York, les 28 et 29 octobre 1997, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission du droit international.

E. Situation en Iraq

1. World Chronicle #538
Ambassador Rolf Ekeus
Executive Chairman of the Special Commission on Iraq (UNSCOM)
19 January 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

M. Ekeus, Président exécutif de la Commission spéciale, participe à une réunion-débat sur la suite donnée par l'Iraq aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la guerre du Golfe.

2. World Chronicle #474
Ambassador Peter Hohenfellner
Chairman of the Committee on sanctions against Iraq
20 May 1992

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

M. Hohenfellner, Président du Comité des sanctions contre l'Iraq, participe à une réunion-débat sur le mandat du Conseil de sécurité et le régime des sanctions ainsi que sur les préoccupations d'ordre humanitaire que soulève l'application de sanctions à l'Iraq.

3. Secrets dans le sable

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 28 minutes

Le programme examine les efforts que la Commission spéciale des Nations Unies a déployés au cours des années 90 afin de faire la lumière sur les armes chimiques de l'Iraq.

4. Hide-and-seek in Iraq

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 26 minutes

Le programme passe en revue les efforts déployés par la Commission spéciale des Nations Unies afin de mettre au jour les armes nucléaires, chimiques et biologiques de l'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

F. Maintien de la paix

1. The Agenda is Peace 25 May 1995

Langue : anglais

Producteur : PDR Productions, Inc.

Deux bandes – NTSC et PAL

Durée : 35 minutes chacune

Présentation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'intention des nouveaux membres du personnel des missions. Après une introduction du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, le programme examine le mandat des opérations de paix – maintien de la paix, surveillance des élections ou assistance humanitaire, par exemple – en illustrant chaque point d'exemples concrets empruntés à des missions bien précises. Plusieurs fonctionnaires des Nations Unies ayant participé à des missions de maintien de la paix sont invités à faire part de leur expérience.

2. World Chronicle #546 Ambassador Colin Keating (New Zealand) 16 March 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Débat axé sur les difficultés que présente la protection du personnel de maintien de la paix et proposition de la Nouvelle-Zélande concernant une convention en la matière. D'autres mesures de sécurité sont également envisagées.

G. Droit international humanitaire

1. War and Humanity/Válka a lidskost

Langue : anglais

Producteur tchèque

Une bande PAL

Durée : 25 minutes

Présentation très générale des règles de la guerre.

H. Droit de la mer

1. United Nations in action: The United Nations Convention on the Law of the Sea enters into force – October 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 5 minutes

Très bref aperçu des débuts de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

2. World Chronicle #591 Ambassador Satya Nandan Chairman of the United Nations Conference on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks 28 April 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Le Président discute avec les participants à la table ronde de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, notamment de la nécessité d'adhérer à l'instrument en vigueur et de formuler de nouveaux accords avec les États afin d'éviter la surexploitation de ces stocks.

3. The Sea Law

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 27 minutes

Cette bande vidéo met l'accent, d'une manière très générale, sur les problèmes que rencontrent les États au sujet de questions relatives au droit de la mer et sur la façon dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 règle ces problèmes.

I. Droits de l'homme

1. **World Chronicle #610**
   Ambassador Jose Ayala-Lasso
   United Nations. High Commissioner for Human Rights
   21 November 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Le Haut Commissaire discute avec les participants à la table ronde de son mandat, des succès qu'il a remportés, et de la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les pays du monde, notamment de prévenir les atteintes aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur les mécanismes des Nations Unies pour donner suite aux plaintes relatives aux droits de l'homme et les ressources financières destinées au programme des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

2. **World Chronicle #627**
   Mr. Francisco Jose Aguilar Urbina
   Chairman of the Human Rights Committee
   4 April 1996

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Président du Comité des droits de l'homme discute de la différence entre le Comité des droits de l'homme et la Commission des droits de l'homme, des procédures suivies par le Comité et des Pactes relatifs aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur des questions particulières relatives aux droits de l'homme, par exemple : droit à l'avortement; combattants de la liberté ou terroristes; pays développés et pays en développement; ainsi que la question de savoir si l'aide doit être liée au respect des droits de l'homme.

3. **World Chronicle #609**
   Ms. Carol Bellamy
   Executive Director of UNICEF
   20 November 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

La Directrice générale de l'UNICEF évoque la Convention relative aux droits de l'enfant et discute également du rôle de l'UNICEF et de programmes particuliers en faveur des enfants.

4. **World Chronicle #428**
   Ms. Rosalyn Higgins
   Chairperson, Working Group on Communications
   Human Rights Committee
   22 March 1991

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

La Présidente du Groupe de travail chargé d'examiner les communications discute non seulement de la fonction et de la juridiction du Groupe de travail, mais également de la structure des Nations Unies pour les questions relatives aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur les questions suivantes : types d'affaires portées devant le Comité, différence entre États signataires et États non signataires des conventions relatives aux droits de l'homme, et progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

5. **World Chronicle #452**
   Ambassador Andreas Mavrommatis
   Senior Member, Human Rights Committee
   11 December 1991

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

L'entretien porte notamment sur les questions suivantes : évaluation de la situation en matière de droits de l'homme, validité des rapports des États et des rapports

des organisations non gouvernementales, et retards accusés dans les travaux du Comité.

6. **World Chronicle #511**
Ms. Sharon Capeling-Alakija
Director, United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)
21 April 1993

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

La Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) discute du problème de la violence à l'égard des femmes, qu'il convient de traiter comme une question de droits fondamentaux de la personne ou une question juridique, et de la manière dont le Fonds s'occupe de cette question. L'entretien porte également sur la situation spéciale de discrimination à l'égard des femmes à l'ONU et sur la proposition tendant à fusionner UNIFEM avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

7. **World Chronicle #542**
Ambassador Jose Ayala-Lasso
United Nations High Commissioner for Human Rights
22 February 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Haut Commissaire aux droits de l'homme nouvellement nommé discute avec les participants à la table ronde de la création du Haut Commissariat et de ses fonctions. L'entretien porte également sur la question de la relativité culturelle et sur les droits fondamentaux de la femme, ainsi que sur le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine des violations des droits de l'homme.

8. **World Chronicle #513**
Mr. Alvaro de Soto
Senior Political Adviser to the Secretary-General
29 April 1993

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

M. de Soto discute avec les participants à la table ronde de la situation en El Salvador, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, depuis que les accords de paix parrainés par l'ONU ont été signés par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Marti para la Liberacion Nacional (FMLN). L'entretien porte également sur le rôle de la Mission des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL).

9. **World Chronicle #521**
Mr. Ibrahima Fall
United Nations Assistant Secretary-General for Human Rights
12 October 1993

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme discute avec les participants à la table ronde des méthodes utilisées pour assurer le respect par les États des instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur la relation entre le développement et les droits de l'homme et le projet de création d'une cour internationale pour juger les personnes coupables de violations des droits de l'homme.

10. **World Chronicle #616**
Ms. Ivanka Corti
Chairperson, Committee on the Elimination of Discrimination against Women
23 January 1996

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

La Présidente discute avec les participants à la table ronde du bilan de l'ONU en matière d'égalité entre les sexes, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du problème des réserves à la Convention, ainsi que des travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

11. New Horizons for Human Rights

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 27 minutes

Cette bande vidéo porte sur les activités de l'ONU en matière de droits de l'homme, une attention particulière étant accordée aux activités menées dans la région de Tchernobyl, au Cameroun sur le VIH/sida et en Colombie sur l'enseignement des droits de l'homme. Elle porte également sur les droits des populations autochtones et sur les travaux du Comité des droits de l'homme.

12. Apartheid : Twentieth Century Slavery, 1975

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 35 minutes

Cette bande vidéo examine l'incidence sociale et économique de l'apartheid sur la population d'Afrique du Sud.

13. For Everyone Everywhere, 1998

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 28 minutes

Cette bande contient des images historiques de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et présente une vue d'ensemble de la façon dont l'ONU travaille dans le domaine des droits de l'homme, à un niveau pratique, des références spécifiques étant faites aux activités menées en Asie du Sud-Est.

J. Criminalité internationale

1. World Chronicle #607
Mr. Eduardo Vetere
Executive Secretary
Ninth United Nations Congress
on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders
8 November 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Secrétaire exécutif du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants discute des priorités en matière de lutte contre la criminalité transnationale, le crime organisé et le trafic de drogues, ainsi que de la corrélation existant entre divers crimes. D'autres questions examinées au cours de la table ronde sont notamment les suivantes : méthodes de lutte contre le blanchiment de l'argent, questions relatives au traitement des délinquants, respect des conventions par les États, et structures en place à l'ONU pour aider à prévenir la criminalité internationale et à la contenir.

K. Tribunaux pénaux internationaux

1. World Chronicle #572
Judge Antonio Cassese
President of the International Tribunal for Yugoslavia
15 November 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie discute du statut et de la structure du Tribunal ainsi que des débuts de l'institution. L'entretien porte également sur le niveau de preuve nécessaire pour inculper le donneur d'ordre et l'exécutant, la représentation juridique des accusés et la question de l'intervention du Tribunal dans le processus de paix.

2. Simulated appeal of Radovan Karad• ić

Langue : anglais

Producteur : Société américaine de droit international

Une bande NTSC

Durée : 1 heure 40 minutes

Appel simulé de Radovan Karad• ić (qui a été traduit devant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie), portant sur les questions de l'exclusion du conseil de la défense des travaux au titre de l'article 61; de la responsabilité du commandement/des supérieurs; et de l'internationalité des conflits armés. [Il manque la première partie de l'introduction.]

3. Michael Scharf (New England School of Law) Testimony before the United States Senate Foreign Relations Subcommittee, 23 July 1998

Langue : anglais

Une bande NTSC

Durée : 35 minutes

Dans son témoignage devant la Sous-Commission des relations extérieures du Sénat, M. Scharf présente des arguments en faveur de la participation des États-Unis à la création de la Cour pénale internationale et est interrogé par des membres de la Sous-Commission.

4. The Proliferation of International Tribunals: Piecing the Puzzle Together, 1-2 October 1998

Langue : anglais

Producteur : New York University

Ensemble de six bandes NTSC

Durée : Environ 2 heures chacune

Le colloque sur la prolifération des tribunaux internationaux était parrainé par le *Journal of International Law and Politics* de la New York University, le Center on International Cooperation et le Project on International Courts and Tribunals. Des experts ont abordé la question de la prolifération des tribunaux internationaux. Des renseignements complémentaires peuvent être trouvés à l'adresse suivante : http://www.nyu.edu/pubs/jilp/main/symposium. html.

5. The Preparatory Committee for the Establishment of an International Criminal Court, August 1997

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Cette bande vidéo contient les images d'une séance plénière du Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale au cours de laquelle ont été examinées des questions d'organisation ayant trait à la «saisine» et au règlement intérieur.

L. Société des Nations

1. The League of Nations I : First Experiment The League of Nations II : Decline and Fall

Langue : anglais

Deux bandes NTSC

Durée : 28 minutes chacune

Les deux bandes présentent un aperçu de l'histoire de la Société des Nations. Elles contiennent des images et des interviews historiques avec des personnes qui étaient activement associées aux travaux de la Société des Nations.

II. Bandes audio

a) Droit international – généralités

The Individual in a Global Society
Ford Foundation

Langue : anglais

Deux bandes

b) Organisation des Nations Unies – généralités

Realistic Approach to Global Security, presentation by Mr. Benjamin Ferencz, 3 may 1995

Langue : anglais

Durée : 30 minutes

M. Ferencz, citant ses livres, fait valoir qu'étant donné que nous vivons dans un monde interactif, il est nécessaire de vivre dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, en l'interprétant d'une manière qui permettra au monde de vivre en paix et en sécurité.

c) Cour internationale de Justice

Judge Shi Jiuyung of the International Court of Justice speaks to the International Law Commission, 2 July 1997

Langue : anglais

Durée : 30 minutes

Le juge Shi Jiuyung, de la Cour internationale de Justice, présente des observations sur les travaux de la Cour et les problèmes de cette dernière. Le discours du juge est suivi de questions et d'observations.

d) Réunions annuelles de la Société américaine de droit international (anglais)

1. **1990**.
2. **1991**.
3. **1992**.
4. **1993**.
5. **1994**.
6. **1995**.
7. **1996**.
8. **1997**.
9. **1998**.
10. **1999**.